

Acte de décès de COTARD Jean Baptiste [246].

L'an mil huit cent vingt-trois, le jeudi vingt-quatre du mois d'avril, par devant-nous Jean Pierre FESSARD maire, officier de l'état civil de la commune de Thérouldeville, canton de Vallemont, département de la Seine Inférieure, sont comparus Martin Armand COTARD, âgé de trente ans, tisserand, fils, et Jean Baptiste Louis CHERET, âgé de trente ans, aussi tisserand, fils en loi, tous deux domiciliés audit Thérouldeville, lesquels nous ont déclaré que cejourd'huy à dix heures du matin, Jean Baptiste COTARD, âgé de soixante-quatre ans, tisserand, domicilié audit Thérouldeville, époux de Marie Anne AUVRAY, fils de feu François COTARD et de feu Françoise MALANDAIN, en leur vivant domiciliés audit Thérouldeville, est décédé en sa maison et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Signatures : Martin Armand COTTARD, Louis CHERET